REPUBLIQUE DU CAMEROUN ********** *Paix – Travail – Patrie* ********** REGION DE L'EXTREME-NORD ********** DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA ********** COMMUNE DE BOURHA		REPUBLIC OF CAMEROON ********** *Peace – Work – Fatherland* ********** FAR NORTH REGION ********** MAYO-TSANAGA DIVISION ********** BOURHA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT (GRADEV)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE ii
RESUMÉ EXÉCUTIF iv
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS vi
LISTE DES TABLEAUX vii
LISTE DES FIGURES ix
LISTE DES PHOTOS x
INTRODUCTION GÉNÉRALE 1
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 2
(i) Taille et répartition de l'échantillon 2
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages 3
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 4
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BOURHA 8
II.1 Présentation de la commune 8
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 10
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 12
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 17
III.1 Description de la population enquêtée 17
III.2 Approvisionnement en eau potable 18
III.3 Services de santé 32
III.4 Services de l'éducation 40
III.5 Fourniture des services communaux 49
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 57
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 57
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 57
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif 58
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 59
IV.2. Plan d'action du contrôle citoyen de l'action publique 61
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 64
ANNEXES 65
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport 65
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 65
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions) 95

PRÉFACE

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) renvoie au processus qui vise à renforcer les performances des collectivités locales à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de transparence. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique permet également d'emmener les Elus et les organes de gestion des collectivités locales que nous sommes à rendre compte de nos actions de développement sur le terrain.

Le balai de textes de lois qui se sont succédé afin de matérialiser la forme décentralisée de l'Etat Camerounais contenu dans la Constitution de 1996 a vu sa concrétisation le 24 décembre 2019, avec la loi portant *Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées,* qui elle-même vient compléter et magnifier les lois cadres de 2004. Ledit code stipule d'ailleurs en son article 40 que : « toute personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'Exécutif Communal ou Régional, toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale concernée ou à améliorer son fonctionnement ».

Le concept de Contrôle Citoyen de l'Action Publique est largement supporté par la Banque Mondiale et les méthodes participatives offrent des outils concrets pour l'expérimentation de ce concept. C'est ainsi que la Commune avec l'accompagnement du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) et l'Institut National de la Statistique (INS) a initié le projet Scorecard. Cette expérience comme tant d'autre montre que l'enjeu est de restaurer la confiance des populations vis-à-vis des actions publiques et d'instaurer un dialogue politique formel entre les différents acteurs du développement. D'année en année, nous construisons des infrastructures sur le terrain sans toutefois avoir le temps matériel pour suivre et évaluer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires.

Ce document élaboré à l'issue d'une enquête auprès des ménages, nous donne la possibilité d'apprécier la perception qu'ont ceux-ci sur les efforts fournis par l'état Pour leurs bien être. A l'issue des analyses produit par le consultant, les actions ont été formulées afin d'améliorer la perception, la satisfaction et l'appropriation des réalisations faites par les populations. Un comité de suivi des changements a été mis en place à ce titre avec des taches bien définies pour veiller à l'attente des résultats escomptés nous construisons des infrastructures sur le terrain sans toutefois avoir le temps matériel pour suivre et évaluer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires. Le comité de suivi des changements qui a été mis en place à l'issu de ce processus du Scorecard nous sera d'un grand apport.

L'Exécutif Communal remercie le Programme Nationale de Développement Participatif, l'Institut National de la Statistique et Groupe d'Initiative Commune Action pour le développement (GRADEV) l'organisme de mise en œuvre de ce projet et espérer que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Je voudrais remercier particulièrement le sous-Préfet, les autorités sécuritaires, ainsi que les autorités traditionnelles qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer le parfait déroulement de l'enquête dans l'espace communal. Je remercie également toutes les populations pour l'accueil chaleureux réservé aux enquêteurs dans les domiciles et de s'être prêtées à ce jeu afin de contribuer ainsi au développement de notre commune. Je souhaite à tous une bonne lecture du présent rapport.

LE MAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

La décentralisation fait partie des grandes réformes politiques et institutionnelles opérées par Le gouvernement en vue de réaliser un développement participatif et harmonisé à la base et de réduire significativement la pauvreté. Cet objectif est au centre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi à l'horizon 2035 (DSCE). C'est ainsi qu'avec l'aide des partenaires au développement, le Gouvernement a mis en place le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Ce Programme a pour mission principale de responsabiliser les communes et leurs communautés à la base dans le processus progressif de décentralisation.

C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou « Citizen Reporting Cards » dit Scorecard qui est une opération d'évaluation de la satisfaction de l'offre des biens et services publics dans l'espace communal notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Au terme de laquelle les communes et leurs communautés élaborent des plans d'actions qu'elles-mêmes mettront en œuvre, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations

Les activités du Contrôle Citoyen de l'action Publique dans la commune de Bourha ont consisté à :

-La formation des agents enquêteurs et superviseurs

-la sensibilisation préalable des autorités locales par les superviseurs

-La collecte des données auprès des ménages dans l'espace communal et auprès des sectoriels cibles

-L'analyse et le traitement des données collecter

-La production d'un rapport

-La mise en place d'un comité de suivi

En effet, en vue de la mise en œuvre du changement dans les secteurs étudiés, les résolutions se déclinent en plan d'action qui permettra de remodeler les habitudes et les manières en vue d'instaurer un environnement de développement participatif. Les appréciations positives ont été constatées aux cours de l'élaboration de cette activité :

- La présence des points d'approvisionnement en eau potable (Forages, puits protégés, adduction

d'eau potable) encadrée par des COGES dévoués ;

- La présence des établissements scolaires de différents cycles sur l'étendue du territoire municipal appuyée par les efforts avérés des APEE et du Maire à améliorer l'état des infrastructures

- La présence des formations sanitaires proposant un accueil chaleureux et apprécié aux patients ;

Ces appréciations positives restent insuffisantes du fait de nombreuses lacunes constatées dans plusieurs secteurs à savoir :

- Le secteur de l'approvisionnement en eau : il ressort de cette étude qu'un peu plus de 77% des ménages pourraient militer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire tandis qu'un peu plus de 51,3% disent pouvoir faire un plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..).

- Le secteur de la santé : la majorité pourraient faire un plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires tandis que d'autres soit 71,1% pourraient faire plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires.

- Le secteur de l'éducation : un peu plus de 29% des ménages dans l'enseignement primaire pourraient participer aux activités de l'école contre 13% dans le cycle secondaire, tandis que 30,1 % aux cycle primaire pourraient participer aux renforcement des relations parents-enseignants.

- Service rendu par l'institution communale : un peu plus de 76,1% déclarent leurs contributions à la diffusion des informations communales dans les communautés, contre de 48% de ménages qui pourraient participer aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE	:	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
BIP	:	Budget d'Investissement Public
CAMWATER	:	*Cameroon Water*
CC	:	Comité de Concertation
CCAP	:	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CES	:	Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC	:	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA	:	Centre Médical d'Arrondissement
COGES	:	Comité de Gestion
CSI	:	Centre de Santé Intégré
CTD	:	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVUC	:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DCTD	:	Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
GRADEV		Groupe d'initiative Commune Action pour le développement
DSCE	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FEICOM	:	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal
INS	:	Institut National de la Statistique
MINATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDEVEL	:	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPAT	:	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC		Ministère des Enseignements Secondaires
MINEE		Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEDUB		Ministère de l'Éducation de Base
ODD	:	Objectif de Développement Durable
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PCD	:	Plan Communal de Développement
PNDP	:	Programme National de Développement participatif
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UPE	:	Unité Primaire d'Echantillonnage
ZD	:	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1 Bilan de la collecte des données dans la commune de BOURHA.....6
Tableau 2. 1. Etat des lieux des points d'eau dans la commune…….....
13Tableau 3. 1
Tableau 2. 2. Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 14
Tableau 2. 3.Etat des lieux des services de l'éducation 15
Tableau 2. 4.Etat des lieux des services de l'éducation 16

Tableau 2. 1. Etat des lieux des points d'eau dans la commune…….....
Tableau 3. 1.....vii
Tableau 3. 2. : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe 17
Tableau 3. 3 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe 18
Tableau 3. 4 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 19
Tableau 3. 5 : Utilisation d'une source d'eau publique 20
Tableau 3. 6 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....22
Tableau 3. 7 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 23
Tableau 3. 8 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....24
Tableau 3. 9 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 25
Tableau 3. 10 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point.....26
Tableau 3. 11 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 26
Tableau 3. 12 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.....27
Tableau 3. 13 ci-dessous présente la proportion des ménages de la commune de BOURHA selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 28
Tableau 3. 14 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin...29
Tableau 3. 15 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction.....29
Tableau 3. 16 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 30
Tableau 3. 17 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable.....31
Tableau 3. 18 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.....32
Tableau 3. 19 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé.....33
Tableau 3. 20 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....33
Tableau 3. 21 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 33
Tableau 3. 22 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....34
Tableau 3. 23 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant.....35

Tableau 3. 24 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 36
Tableau 3. 25 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins....37
Tableau 3. 26 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 39
Tableau 3. 27 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 40
Tableau 3. 28 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire....41
Tableau 3. 29 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 41
Tableau 3. 30 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence....42
Tableau 3. 31 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement....42
Tableau 3. 32 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 43
Tableau 3. 33 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence....44
Tableau 3. 34 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence....45
Tableau 3. 35 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement....46
Tableau 3. 36 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 47
Tableau 3. 37 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation....48
Tableau 3. 38 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation....49
Tableau 3. 39 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 51
Tableau 3. 40 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal....52
Tableau 3. 41 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 54
Tableau 3. 42 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 55
Tableau 3. 43 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction....55

Tableau 4. 1 . PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS....61

LISTE DES FIGURES

Figure 3. 1 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 21
Figure 3. 2 Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois.....25
Figure 3. 3 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 40
Figure 3. 4 Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE.....44
Figure 3. 5 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation.....47
Figure 3. 6 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 50
Figure 3. 7 Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service 52

LISTE DES PHOTOS

Photo 1. 1 : Forage dans la commune de BOURHA.....20

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Indicateur du niveau d'enracinement de la culture démocratique d'un pays, la décentralisation rend effective la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Elle est porteuse de réels espoirs d'un développement durable. Au Cameroun, le processus de décentralisation est en cours. L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler, à cet effet que, c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala.

Depuis ces années, la pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers la mise en place d'autres Communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun.

L'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement durable en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution communale permettait de faire jusque-là. Et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Il est question d'inciter les populations à prendre des initiatives au plan local à s'investir dans la recherche des solutions idoines à leurs problèmes.

Dans ce contexte de décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes. C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou « Citizen Reponting Cards » dit Scorecard. Le présent rapport qui donne les résultats du Scorecard est divisé en six parties. Il a débuté par l'Introduction Générale. Le Chapitre I présente la synthèse méthodologique de l'enquête, tandis que le Chapitre II aborde la présentation de la Commune, l'offre publique de Biens et Services en contexte de décentralisation et l'analyse de cette offre de Biens et Services dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre III présente les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, santé, éducation et services Communaux. Le Chapitre IV aborde le plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 24 quartiers/villages de la commune de BOURHA. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage

dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 357 ménages dans la Commune de BOURHA. Cette enquête s'appuie sur 20 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 19 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des

procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii)Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le

montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) GRADEV qui a été sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune de Bourha. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 09 au 13 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1. 1 Bilan de la collecte des données dans la commune de BOURHA

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1575	Bourha ouro dolé	17	0	1	1	
2	1576	Bourha lamordé	1	0	0	0	
3	1577	Guili-chili	14	2	1	2	
4	1578	Gamboura rippi	13	0	0	1	
5	1579	Gamboura zra-guing	15	2	0	2	
6	1580	Guili lamordé	19	0	0	0	
7	1581	Boukoula champagne	19	0	0	0	
8	1582	Boukoula	19	0	0	0	

		gassiga					
9	**1583**	**Boukoula farana**	**17**	**1**	**0**	**1**	
10	**1584**	**Maboudji zougourmai**	**10**	**5**	**1**	**3**	
11	**1585**	**Boukoula kadna**	**19**	**0**	**0**	**0**	
12	**1586**	**Bourha vango paipaya**	**19**	**0**	**0**	**0**	
13	**1587**	**Watir guili**	**19**	**0**	**0**	**0**	
14	**1588**	**Kolerbechi**	**12**	**5**	**0**	**2**	
15	**1589**	**Damzdougoub talagorback**	**16**	**2**	**0**	**1**	
16	**1590**	**Rahouli**	**18**	**0**	**0**	**1**	
17	**1591**	**Mbola**	**5**	**8**	**2**	**4**	
18	**1592**	**Djeki lamordé**	**19**	**0**	**0**	**0**	
19	**1593**	**Zahoura**	**19**	**0**	**0**	**0**	
20	**1594**	**houmssiki**	**19**	**0**	**0**	**0**	
Total			**316**	**25**	**5**	**18**	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de GRADEV, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BOURHA

II.1 Présentation de la commune

II.1.1 Situation administrative et historique

La commune de Bourha est une commune du Cameroun située dans la région de l'Extrême Nord et le département du Mayo Tsanaga entre les montagnes des monts Mandara à proximité de la frontière avec le Nigeria. Elle a été créée en 1982. Elle couvre une superficie de 660 km². Elle comporte 24 villages selon le découpage de la planification locale. Elle est limitée :

- Au Nord par l'arrondissement de Mogodé ;
- A l'Est par l'arrondissement de Hina ;
- Au Sud par l'arrondissement du Mayo Oulo ;
- Et à l'Ouest par la république du Nigeria.

II.1.2 Situation démographique

La population de la commune est estimée à 88 585 habitants. Selon les derniers résultats du recensement général de la population lieu en 2010.

II.1.3 Situation géographique

Le climat est de type Soudano- Sahélien. La température moyenne variée entre 29°C et 32°C en plaine. L'amplitude thermique moyenne est de 8°C avec une température élevée 44° au mois de Mars-Avril-Mai. La plus basse est de 18° aux mois de Décembre-Janvier-Février. La pluviométrie moyenne est de 800 mm. Les vents dominants sont l'harmattan d'octobre à Avril et la mousson de Mai à Septembre.

La commune de BOURHA appartient au domaine des sols argileux-sableux en plaine, et sableux en montagne. Ces sols ont une coloration brune et sont assez lessivés. La zone de

montagne est marquée par un amas de bloc granitique. On note par endroit la présence des kraals très fertiles ; qui constituent le soclet d'une intense activité agricole.

La commune de BOURHA est constituée des zones de plaine entrecoupées des chaînes de montagnes. Ce relief est donc un ensemble de plaine émaillée de chaîne de montagne.

La commune est arrosée par un grand cours d'eau, partagé entre la république fédérale du Nigeria et le Cameroun, on note également plusieurs petites rigoles. Ce sont de cours d'eau non permanents. Leur période de crue ne dure que trois à quatre mois (juillet, août, septembre et octobre) et en saison de pluie.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

La population de la commune est cosmopolite composée de plusieurs groupes ethnies à savoir les Djimi, Bana, Daba, Téléki, Goudé, Mafa et Peulhs. Les populations de la commune pratiquent trois principales religions : l'islam, le christianisme et l'animisme. Elles s'acceptent mutuellement dans leurs pratiques religieuses.

Les activités économiques pratiquées au niveau de la commune sont :

- L'agriculture est basée essentiellement sur les cultures de maïs, d'arachide, du mil autour des concessions. Elle est pratiquée par des populations autochtones et une main d'œuvre et une main d'œuvre constituée de quelques allogènes. Les produits de cette activité est destinée à l'auto consommation et à la vente.

- L'élevage concerne les gros et petits ruminants tel que les bœufs, moutons, les chèvres, la volaille. Cette activité a pour but de générer de petit revenu pour survenir aux besoins domestiques.

Le commerce constitue essentiellement de la vente des produits de premières nécessités, des produits manufacturés tel que le sucre, le savon et petit restaurant et la vente des médicaments de la rue. Elle génère de revenus à ses pratiquants qui sont constitués de plusieurs personnes de fortune diverses.

L'artisanat est pratiqué par une infime partie de la population et concerne la fabrication du petit outillage agricole (houe, machette, couteau) et la poterie (fabrication des canaris). Ces artisans sont les forgerons, les potiers.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

La commune est la collectivité territoriale de base. Elle a pour mission générales de développement locale et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. C'est ainsi que plusieurs compétences ont été transférées aux communes dans divers domaines cependant dans notre cas nous allons nous intéresser à l'approvisionnement en eau potable, Santé, Education et certains services communaux.

a) Approvisionnement en eau potable

L'arrêté n° 2010/00000298/MINEE du 01 septembre 2010 portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences et les ressources transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable.

Les compétences et les ressources transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable sont :

- ✓ Etudes, construction et aménagement des puits et des forages.
- ✓ Conservation, protection et utilisation durable de l'eau.
- ✓ Entretien et maintenance de l'ensemble des puits et des forages du ressort communal.
- ✓ Prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité publique autour desdits puits et ouvrages.
- ✓ Entretien et maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable.
- ✓ Tenue d'un fichier communal des ouvrages d'alimentation en eau potable.

b) Santé

Le décret n°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'état aux communes en matière de santé publique ; Le présent arrêté porte cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'état aux communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement.

La commune doit construire et équiper les bâtiments devant abriter les Centres de Santé Intégrés et les Centres Médicaux d'Arrondissement, ainsi que les logements d'astreinte des

personnels qui y sont affectés, dans le strict respect du journal des projets du budget d'investissement public.

Elle doit procéder à l'installation et à l'aménagement des dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que des forages d'eau au sein desdits établissement de prestation de soins de santé.

Toute modification du site d'implantation d'un Centre de Santé Intégré ou d'un Centre Médical d'Arrondissement donné ou du montant de tout ouvrage doit au préalable recevoir l'approbation du Ministre chargé de la santé publique.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux à réaliser dans les Centres de Santé Intégrés et dans les Centres Médicaux d'Arrondissement.

c) Education

Le décret n° 2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines

Compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base ;

Considérant les nécessités de service ;

Le présent arrêté porte cahier de charge précisant les conditions et les modalités

Techniques d'exercice les compétences transférées par l'Etat en matière d'éducation de base, notamment :

- La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;

- L'acquisition des matériels et fournitures scolaires ;

- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements.

Des Conditions et Modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux communes : La commune assure la continuité de l'offre publique d'éducation ainsi qu'une qualité croissante de ce service public, dans le cadre de l'exercice des compétences à elle transférées en matière d'éducation de base. A ce titre, elle :

- participe à la mise en application de la politique éducative, particulièrement ses principes de gratuité (à travers l'acquisition du paquet minimum) et d'obligation scolaire ;

- mobilise les ressources financières et matérielles des partenaires destinés à l'amélioration des établissements de son ressort ;

- Élabore des dossiers d'appel d'offres en vue de la réalisation des infrastructures éducatives ;

- Élabore et met en œuvre un plan de gestion et d'entretien des biens meubles et immeubles dans lesdits établissements ;

- Acquiert de nouvelles infrastructures éducatives par le biais de rachats, de legs ou dons ;

- Assure l'équipement des infrastructures éducatives en mobilier et en logistique ;

- Met en œuvre la « carte scolaire » ;

- Collecte les données statistiques en matière d'éducation préscolaire, maternelle et primaire …

d) les services communaux

Les compétences suivantes sont transférées aux communes :

- L'alimentation en eau potable
- Le nettoiement des rues, chemins et espaces publics communaux ;
- La création et l'aménagement d'espaces publics urbains
- L'éclairage des voies publique
- L'état civil …

La loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation dispose en son article 78 que : « Il est créé un Conseil National de la Décentralisation chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation ». Il est également créé un Comité interministériel des services locaux d'après l'article 79 de la même loi. Ces deux organes assurent le suivi du processus du transfert des compétences dans tous les secteurs à travers des missions de contrôle et des réunions interministérielles. Ils produisent des comptes rendus et rapports.

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2. 1. Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	DD MINEE/ HN	Commune	DD MINEE/ HN	Commune	DD MINEE/ HN	Commune	DD MINEE/ HN
Puits avec pompe à motricité humaine	06	06	03	03	06	06	04	04
Puits avec pompe électrique	00	02	00	02	00	02	00	02
Forages avec pompe à motricité humaine	48	48	39	39	48	48	32	32
Forage avec pompe électrique	00	03	00	02	00	02	00	02
Borne-fontaine	00	00	00	00	00	00	00	00
Source	00	00	00	00	00	00	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	00	00	00	00	00	00	00	00
Total	**21**	**13**	**03**	**00**	**19**	**04**	**01**	**04**

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022.

D'après le tableau 2.1, portant sur les états des lieux des points d'eau dans la commune, on note que la commune dispose de 48 forages dont 82 sont fonctionnels, sur les 82 forages avec pompes à motricité humaine fonctionnels dans la commune seulement 32 dispose d'un mécanisme d'entretien et de gestion de ces forages ce qui pourraient être due soit à la non contribution de certains ménages pour la maintenance de ces points d'eau en cas de panne, soit à l'ignorance de la population sur l'importance dans la gestion des points d'eau. Il ressort le besoin de compléter d'urgence la mise en place des COGES autour des points d'eau fonctionnels et étendre progressivement cette activité sur l'ensemble des points d'eau ; et dans une autre mesure redynamiser les COGES existants. Par ailleurs il serait important de faire un renforcement de

capacités des COGES et des usagers sur l'hygiène et salubrité à observer autour des points d'eau.

II.3.2 Secteur santé

Tableau 2. 2. Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	17	17	17	1	2	2	1	1	/
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	2	2	2	2	2	/
Hôpital de district	01	01	01	1	2	2	2	1	/
Hôpital régional	00	00	00	2	2	2	2	2	/
Hôpital de référence	00	00	00	2	2	2	2	2	/
Formation sanitaire privée	02	02	02	2	2	2	1	2	/
Autres (à préciser) _____	00	00	00	2	2	2	2	2	/
Total	**20**	**20**	**20**						

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022.

Selon le tableau 2.2, portant sur les états des lieux des formations sanitaires couvrant la commune de Bourha, on note que ladite compte 17 centres de santé / centres de santé intégrée fonctionnels bénéficiant d'un accompagnement de la commune en appui logistique tel que des lits d'hospitalisation ; des équipements de laboratoires (centrifugeuse) et en renforcement des capacités (formation contre les maladies hydriques, la potabilisation des points d'eau). Il ressort du tableau que la commune réalise des appuis logistiques aussi bien à l'hôpital de district qu'au centre de santé intégré cependant l'on note l'absence d'accompagnement de ces deux catégories de formations sanitaire dans l'entretien et la gestion de ces appuis.

II.3.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2. 3.Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	08	08	00	03	02
	Privé laïc	01	01	00	01	01
	Privé confessionnel	01	01	00	01	01
	Ecole de parents	01	01	00	00	01
Primaire	Public	68	68	00	51	68
	Privé laïc	01	01	00	01	01
	Privé confessionnel	07	07	00	06	07
	Ecole de parents	09	09	00	00	09
Secondaire	Public	10	10	01	09	09
	Privé laïc	00	00	00	00	/
	Privé confessionnel	00	00	00	00	/
	Ecole de parents					
Total		106	106	01	72	99

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022.

A la lecture du Tableau 2.3, on remarque que la commune compte 106 établissements dont 17 ne dispose pas de salles de classe en matériaux définitif. La commune compte au total 10 écoles de parents disposant chacune d'une association des parents d'élèves et enseignants.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire publics, on constate que la commune compte en son sein 10 établissements secondaire publics dont 09 dispose de salles de classe en matériaux définitif et un seul reste non opérationnelle.

II.3.4 Secteur des services communaux

Tableau 2. 4. Inventaire des services communaux

Nature du service	**Disponibilité du service** Oui/Non	**Délai en jours pour l'obtention du service** Delai de traitement des service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	1
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	1
Aménagement des voiries	Oui	1
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	1
Légalisation des documents	Oui	1
Authentification des documents	Oui	1
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Non	
Aménagement des aires de jeux	Non	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Non	
Autres (à préciser) _____		

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022.

D'après les compétences transférées aux communes, la commune de Bourha dispose d'un service d'établissement d'actes d'état-civil, de gestion des déchets / Assainissement, d'Authentification des documents… Cependant ne dispose pas d'un service d'aménagement des aires de jeux et d'un service de transport publics.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

III.1 Description de la population enquêtée

L'échantillon de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) réalisée dans la commune de Bourha était constitué de 320 ménages. Par ménage, on entend une personne ou un ensemble de personnes apparentées ou non, vivant sous un même toit (maison, concession, etc.) et prenant généralement leur repas ensemble, mettant tout ou une partie de leur revenu en commun pour faire face à leurs besoins, et reconnaissant l'autorité d'une personne parmi elles appelée chef de ménage. Au total, 315 ménages ont été effectivement enquêtés, soit un taux de couverture de l'échantillon de 97,06%. Le questionnaire était adressé prioritairement au chef de ménage mais à l'absence de celui-ci, il était administré à tout autre membre du ménage présent et capable d'apporter des réponses aux questions posées.

Tableau 3. 2. : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage				
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Total
Strate de résidence	Rurale	70,6	9,8	18,4	1,3	100
	Total	70,6	9,8	18,4	1,3	100

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022.

A la lecture du tableau 3.1, il ressort que les chefs de ménage étaient les répondants les plus nombreux. Ils représentent 70,6% ménages. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait qu'en zone rural les activités des chefs de ménages sont à proximité de leur lieu d'habitation. Cette situation rendrait facile la rencontre des agents enquêteurs avec les chefs de ménages ; Ensuite viennent les fils et filles du chef de ménage ou de son conjoint et les conjoints du chef de ménage qui représentent respectivement 18,4% et 9,8% de ménages. Les répondants les moins rencontrés sont des Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e) conjoint qui représentent 1,30% des ménages.

Tableau 3. 3 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Sexe de l'enquêté					
		Masculin		Féminin		Total	
		Strate de résidence		Strate de résidence		Strate de résidence	
		Rurale	Total	Rurale	Total	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	1,7	1,7	9,2	9,2	3,5	3,5
	[20 - 35[	33,8	33,8	47,4	47,4	37,0	37
	[35 - 50[	42,5	42,5	17,1	17,1	36,4	36,4
	Plus de 50 ans	22,1	22,1	26,3	26,3	23,1	23,1
	Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022.

S'agissant de la répartition des répondants par âges, il ressort du tableau 3.2 que suivant les différents groupes d'âges présentés, la majorité des ménages sont des jeunes âgés de 35 à 50 ans. Comme on pouvait s'y attendre, les ménages de moins de 20 ans sont les moins nombreux quel que soit le sexe et quel que soit le milieu de résidence. Ce qui pourrait supposer qu'il ya moins de mariage précoce au sein de la commune de BOURHA. Ceci démontre les résultats positifs de la sensibilisation des ONG et l'Etat sur les inconvénients des mariages précoces.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, l'agenda mondial 2030 sur le développement durable met un accent particulier sur l'accès à l'eau en son objectif 6 (Objectif de Développement Durable (ODD) N°6), qui voudrait garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. La cible première étant d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau à un coût abordable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun, l'article 5 du décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat, précise que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion des puits et des forages.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

La Commune de Bourha compte parmi les Communes de la région de l'Extrême- Nord Cameroun non couverte par le réseau public de distribution d'eau CAMWATER. L'approvisionnement en eau potable pour la majorité des ménages de l'espace urbain et de la zone rurale se fait à partir des puits et forages équipés de pompes à motricité humaine, les puits à ciel ouverts, les puits protégés, les sources/rivières et les adductions en eau potable. Le tableau 3.3 ci-après présente les proportions des types de point d'eau disponibles dans la Commune selon le lieu de résidence.

Tableau 3. 4 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Mare	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Rurale	30,1	0,9	54,7	25,9	2,8	0,3	4,1	1,9	0,3	0,3	24,4	5,4
	Total	30,1	0,9	54,7	25,9	2,8	0,3	4,1	1,9	0,3	0,3	24,4	5,4

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022.

A la lecture du tableau 3.3, 54,7 % des ménages déclarent que, le système public d'approvisionnement en eau existant dans leur village/quartier est constitué des puis à ciel ouvert, contre 30,10 % ménages disent utilisées des Puits avec pompe à motricité humaine ; ce pourcentage pourrait s'expliquer par le fait que chaque ménage possède au sein de leur concession un puits à ciel ouvert pour juguler les difficultés d'accès à l'eau.

Tableau 3. 5 : Utilisation d'une source d'eau publique

Principale source d'approvisionnement en eau										
		Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Total
Strate de résidence	Rurale	60,8	26	0,5	3,1	34,9	10,9	24	0,5	100
	Total	60,8	26	0,5	3,1	34,9	10,9	24	0,5	100

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022.

On constate que, 60,8% des ménages, déclarent utiliser une source d'eau publique. Des 60,8% des ménages utilisant une source d'approvisionnement publique, 26% déclarent qu'ils se servent dans les puits équipés de pompe à motricité humaine. Les sources et les réseau d'adduction d'eau sont les moins utilisés comme principale source publique d'approvisionnement en eau par les ménages de la Commune. Cette situation s'expliquerait par la mauvaise répartition des puis à motricité humain dans l'espace urbain.

Photo 1. 1 : Forage dans la commune de BOURHA

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Selon l'UNESCO, l'accès à l'eau est un droit essentiel pour chaque être humain. Pourtant, dans la planète des milliards de personnes en sont encore privées. Le défi de l'accès à l'eau potable, demeure un objectif primordial pour la politique nationale de l'eau Cameroun. Cet accès à l'eau peut-être apprécier par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir.

Figure 3. 1 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

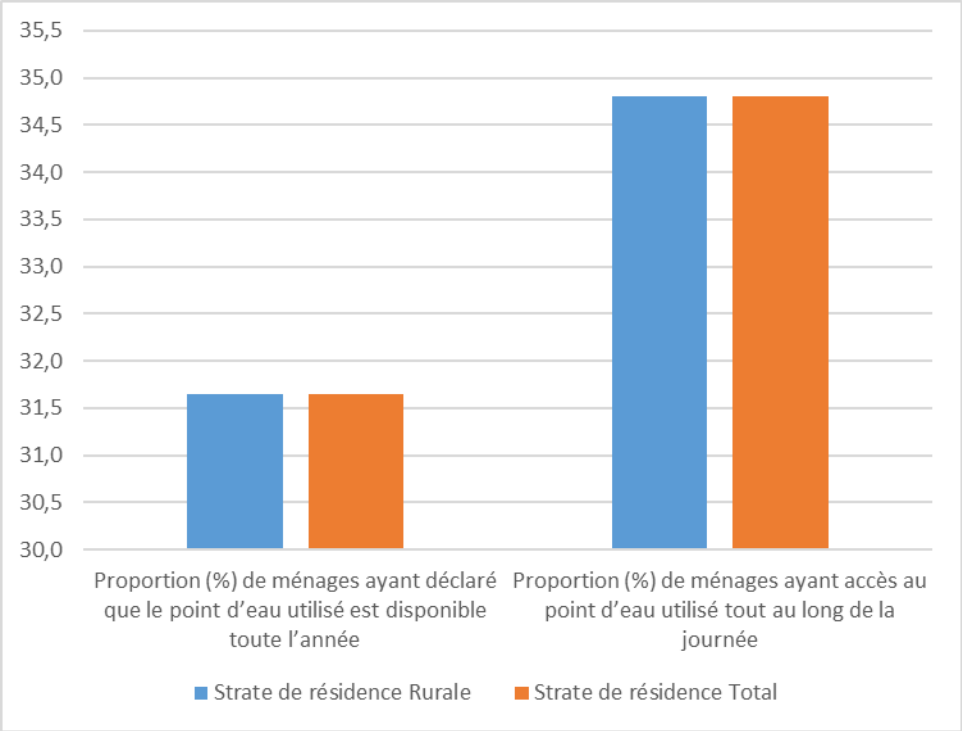

Dans la commune de BOURHA, pour 31,80 % des ménages, l'eau de leur principale source d'approvisionnement est disponible toute l'année. Cet accès à l'eau pourrait être apprécié par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir qui exposerait les forages et/ou puits à l'usure rapide ou qui traduirait l'absence des COGES. Autres analyse c'est que les COGES sont bien organisés.

Tableau 3. 6 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée											
		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Total
Strate de résidence	Rurale	31,6	34,8	22,7	0,9	3,6	47,3	18,2	6,4	0,9	100
	Total	31,6	34,8	22,7	0,9	3,6	47,3	18,2	6,4	0,9	100

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022.

Dans la commune de bourha, selon le tableau 3.5 pour 31,6% des ménages, l'eau de leur principale source d'approvisionnement est disponible toute l'année. Bien que l'eau de la principale source d'approvisionnement soit disponible toute l'année pour plusieurs ménages, ceux-ci n'y ont toujours pas accès à tout moment de la journée. Dans la commune de bourha, 34, 8% ont accès à leur principalement source d'approvisionnement en eau à tout moment de la journée. L'accès toute la journée à la principale source d'approvisionnement en eau varie en fonction du type de point d'eau. En effet, parmi les 34,8% des ménages ayant déclarés avoir accès à leur principale source d'approvisionnement tout au long de la journée, 22,7% s'approvisionnent dans les Puits avec pompe à motricité humaine, 47, 3% les forages et 18 ,2% dans les sources. On note que les forages dans l'ensemble ne sont pas utilisés comme principale source d'approvisionnement de l'eau en milieu urbain. Cette situation s'expliquerait par les pannes régulières des forages qui découle d'une mauvaise gestion de ces ouvrages. Les actions possibles à mener concernerait la mise en place ou la redynamisation des COGES et la formation des artisans réparateurs résidents dans les localités bénéficiaires de ces infrastructures.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Bien que la plupart des ménages accède à l'eau à tout moment de la journée, certains n'y ont pas accès de façon continue à leur principale source d'approvisionnement en eau. Cet accès limité à cette ressource vitale ne permet pas de couvrir leur besoin en eau. Le tableau 3.6 révèle que dans la commune bourha, seuls 6,1% des ménages estiment que la fréquence de disponibilité en eau à leur principale source d'approvisionnement correspond à leur besoin en eau. Parmi les 6,1% des ménages ayant déclarés que la fréquence de disponibilité en eau couvre leur besoin, 19,5% s'approvisionnent une fois par jour et 73,2% des ménages le font deux fois par jour.

Tableau 3. 7 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
			Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Rurale	6,1	19,5	73,2	7,3	100
	Total	6,1	19,5	73,2	7,3	100

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022.

Plusieurs raisons pourraient être évoquées pour expliquer l'inadéquation entre la couverture du besoin en eau et la fréquence de disponibilité de l'eau. Plusieurs raisons pourraient être évoquées pour expliquer l'inadéquation entre la couverture du besoin en eau et la fréquence de disponibilité de l'eau. En effet, on pourrait dire que les points d'eau dont ont besoin les ménages sont insuffisants ou en panne Or un approvisionnement régulier en eau nécessite également l'entretien et la maintenance des points de desserte d'eau au niveau de la commune. Par ailleurs la communauté pourrait faire un plaidoyer à la commune pour la construction d'autres points d'eau au sein de la commune pour les années avenir.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Tableau 3. 8 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois**	**Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau**					
		Moins d'une semaine	*Entre une* semaine *et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbain	49	25,5	35,1	12,8	24,5	2,1	100
Rural	49	25,5	35,1	12,8	24,5	2,1	100

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022.

L'entretien et la maintenance des points d'eau joue un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Selon le tableau 3.7 un peu de la moitié des ménages ont connu une panne de leur principal type de point d'eau au cours des 6 derniers mois. Parmi les ménages qui ont connus une panne au cours des 6 derniers mois, 25, 5% ont attendu moins d'une semaine pour la remise en service ; 35, 1% entre une semaine et un mois et 12,8% d'un à trois mois. Les activités liées à l'entretien et la maintenance d'un point d'eau n'incombent pas une entité spécifique, plusieurs acteurs peuvent y prendre part.

Figure 3. 2 Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois

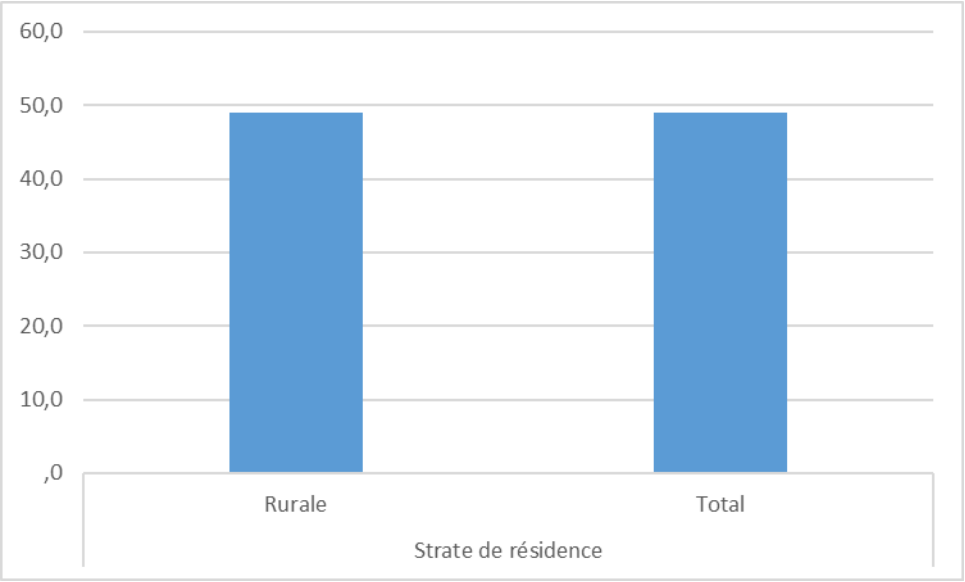

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022.

Cette panne pourrait s'expliquer par la surexploitation ou la mauvaise gestion de ces points d'eau par le COGES concerné. Il est opportun d'envisager la redynamisation des COGES mis en place autour des points d'eau.

Tableau 3. 9 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Rurale	6,8	1,0	10,9	35,4	9,9	0,0	0,5
	Total	6,8	1,0	10,9	35,4	9,9	0,0	0,5

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022

La remise en service d'un point d'eau est une activité qui nécessite l'implication d'un ou plusieurs acteurs. A bourha, il ressort du tableau 3.8 que, c'est le comité de gestion qui est l'acteur le plus impliqué dans la remise en service de la principale source d'approvisionnement en eau. Cette tendance s'expliquerait par le dynamisme des comités de gestions de ces points d'eau.

Tableau 3. 10 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point D'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Rurale	36,5	13,5	0	47,9	12
	Total	36,5	13,5	0	47,9	12

Source: Enquête CCAP2, bourha 2022

On observe cependant que la communauté soit pour 47,9% sont plus impliqués dans les activités de maintenance. Cette tendance s'observe également au niveau des COGES et de la commune soit 36,5% et 13,5% respectivement. Cependant, l'entretien et la maintenance des points d'eau nécessite une bonne gestion par les acteurs.

Tableau 3. 11 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
					Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Strate de résidence	Rurale	34,9	2126356,7	49,3	3	7,5	26,9	3	4,5	55,2	100
	Total	34,9	2126356,7	49,3	3	7,5	26,9	3	4,5	55,2	100

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

Les acteurs en charge de la gestion, l'entretien et la maintenance des types de point d'eau sont généralement organisés en comité appelé comité de gestion ou COGES. Et la mise en œuvre des activités du COGES nécessite des moyens financiers. Le tableau 3.10 révèle que dans la commune de bourha, un peu plus de 34,9% des ménages contribuent financièrement au fonctionnement du COGES. Parmi ceux qui participent au financièrement à son fonctionnement, 49, 3% des ménages estiment que le montant contribué est élevé. De plus la fréquence des contributions des ménages dans l'ensemble est annuelle. On devrait sensibiliser

les ménages sur la nécessité à contribuer pour le fonctionnement du COGES

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Le tableau 3.11 ci-dessous présente l'accessibilité à la principale source publique d'approvisionnement en eau et l'appréciation du service rendu par celle-ci.

Tableau 3. 12 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Rurale	5897,8	15,9	36,0	35,7	7,3	13,5	35,4	37,0	6,8	100
	Total	5897,8	15,9	36,0	35,7	7,3	13,5	35,4	37,0	6,8	100

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Il ressort de ce tableau que la distance moyenne parcourue par les ménages pour atteindre la principale source publique d'approvisionnement en eau est un peu plus de 5897,8 m. De même, le temps moyen mis pour arriver à ce point d'eau est de 15,9 min. Le temps d'attente moyen au point d'eau est de 36 min. Ces chiffres sont proportionnels au nombre moyen de personnes rencontré habituellement au point d'eau. Pour ce qui est de l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, 35% des ménages trouve passable. Le nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau est de 35,7% ce qui supposerait qu'il ya une insuffisance de points d'eau au sein de la commune. L'action a mené est de faire un plaidoyer auprès de la commune, des élites pour la construction des nouveaux points d'eau.

Tableau 3. 13 ci-dessous présente la proportion des ménages de la commune de BOURHA selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Rurale	38,0	42,2	37,5
	Total	38,0	42,2	37,5

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

Il ressort donc du tableau que 38 % de ménages déclarent que l'eau de leur principale source d'approvisionnement a une odeur. Pour ce qui est du goût, 42,2% des ménages en milieu rural, déclarent que l'eau de leur principale source d'approvisionnement a un goût. De plus, 37,5% de ménages de bourha en milieu rural déclarent que l'eau de la principale source a une couleur. Ces forts chiffres démontre qu'il ya un réel souci de potabilisation de l'eau ; l'action a envisagé est la formation des COGES sur la potabilisation des points d'eau.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Ce point porte sur l'analyse de la satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune de bourha. Le tableau 3.13 ci-dessous présente le besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et la satisfaction de ce besoin

Tableau 3. 14 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

				Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :							
		Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait	Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village /quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Rurale	43	27,2	74,3	23,5	41,9	12,5	22,1	0,7	0	0,7
	Total	43	27,2	74,3	23,5	41,9	12,5	22,1	0,7	0	0,7

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022

De ce tableau, il ressort que 43% ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. Ce besoin a été principalement adressé à 74, 3% au Maire et à 23,5% par l'état. En général, un peu plus de 27,2% des ménages ayant exprimé un besoin en eau estime qu'il a été satisfait.

Tableau 3. 15 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
			Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Strate de résidence	Rurale	0,3	91,9	2,7	5,4	100
	Total	0,3	91,9	2,7	5,4	100

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Il ressort de ce tableau que la répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le

besoin exprimé en approvisionnement est de 91,9% en moins d'un mois. Le temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage est de 0,3%.

Tableau 3. 16 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

			Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	79,7	22,2	17,1	49,6	19,4	3,2	9,9	0,4
	Total	79,7	22,2	17,1	49,6	19,4	3,2	9,9	0,4

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Il ressort de ce tableau que parmi les ménages non satisfaits, 49,6 % des ménages évoquent comme raison l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 22,2% l'éloignement du point d'eau. Ce chiffre s'expliquerait par l'insuffisance des points d'eau et la mauvaise répartition des forages au sein de la commune. Comme action nous pourront faire un plaidoyer auprès de la commune pour la construction des nouveaux points d'eau.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3. 17 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
	Milieu de résidence	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité impactant la qualité de l…	
Strate de résidence	Rurale	77,2	44,0	51,3	9,5	37,0	15,5	9,8	14,9	16,5	15,5	0
	Total	77,2	44,0	51,3	9,5	37,0	15,5	9,8	14,9	16,5	15,5	0

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

D'après le tableau 3.16, 77,2% des ménages milite pour la construction d'un point d'eau supplémentaire tandis qu'un peu plus de 51,3% disent pourrait faire un plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.), ce pourcentage montre à suffisance le besoin en eaux dans la commune.

III.3 Services de santé

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de santé vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les Formations Sanitaires (FOSA) présentent dans la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de la santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La carte sanitaire de la Commune de bourha présente plusieurs types de formations sanitaires. Le tableau 3.17 présente la répartition en pourcentage des ménages selon le type formation sanitaire le plus fréquemment utilise pour la prise en charge.

Tableau 3. 18 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Rurale	90,2	1,6	8,2	100
	Total	90,2	1,6	8,2	100

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

D'après le tableau 3.17, la majorité des ménages fréquentent des formations sanitaires publiques. En effet, un peu plus de 1,6% déclarent se rendre fréquemment dans les FOSA Privé laïc et 8,2% aux privées confessionnelles pour leur prise en charge sanitaire. Ce pourcentage s'expliquerait soit par l'absence de l'accueil dans ces centres de formation sanitaire ou soit à cause du manque du matériel ou des équipements aux sein des formation sanitaire privé lais.

Tableau 3. 19 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	29,0	29,0	83,9	90,3	80,6	41,9	0
	Total	29,0	29,0	83,9	90,3	80,6	41,9	0

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Le tableau 3.18, nous révèle que 90,3 % des ménages déclarent opter pour ces formatons formations sanitaires à cause de la qualité des soins. Cela s'expliquerait par une bonne prise en charge des médecins. Or 80,6% des ménages pour la disponibilité du personnel ce chiffre pourrait s'expliquer par le dynamisme des personnels soignant privés.

Tableau 3. 20 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Rurale	83,2	6,3	10,5	100
	Total	83,2	6,3	10,5	100

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Le tableau 3.19 montre que le Centre de Sante Intégré (CSI) est la principale formation sanitaire publique que les ménages fréquentent pour obtenir des soins de santé. Ce chiffre s'expliquerait par la proximité des centres de santé intégrée.

Tableau 3. 21 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée

pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Rurale	48,4	51,6	100	3207,3	164,7
	Total	48,4	51,6	100	3207,3	164,7

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

D'après les résultats, 48,4% des ménages se trouvent éloignés de leur principale formation sanitaire publique qu'ils fréquentent afin d'obtenir des soins. Pour des ménages éloignés, les raisons sont illustrées dans le tableau 3.20 ci-dessus où, la distance moyenne que parcourent les ménages pour se rendre à leur principale formation sanitaire est un peu plus de 3207,3 mètres, pour un temps moyen de 164,7 minutes. L'éloignement et le temps mis pour atteindre une formation sanitaire publique pourraient réduire le taux de fréquentation des formations sanitaires publiques par les ménages. Ces éléments sont autant d'aspects à prendre en considération pour la priorisation des actions visant l'amélioration de l'offre de santé.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Tableau 3. 22 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	93,4	86,5	85,9	83,2	72,4	38,5	37,5	38,5	59,9	0
	Total	93,4	86,5	85,9	83,2	72,4	38,5	37,5	38,5	59,9	0

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Les ménages dans la commune de bourha déclarent que le petit matériel est disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquenté pour l'obtention des soins. En moyenne 85,9 % de ménages confirme la présence de l'alcool, 93,4% les pour ciseaux, 83,2% le coton, 72,4% pour la Bétadine, 38,5% pour la balance, le tensiomètre et 59,9% pour les gants. Ces pourcentages s'expliqueraient par le suivi de proximité fait par les différentes chefs de centre de santé.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3. 23 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Rurale	2421,5	32,9	9,9	23,0	71,7	5,3	100
	Total	2421,5	32,9	9,9	23,0	71,7	5,3	100

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022

Au sein de la commune de bourha, les ménages payent en moyenne une somme de 2421,5 Fcfa pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquenté pour l'obtention des soins. Environ 32,9 % de ménages trouve élévé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. 9,9% de ménages déclarent que d'autres frais non-éxigé pour leur server dans la principale formation sanitaire publique fréquenté pour l'obtention des soins. La plupart des ménages estiment à 71,7 % que l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire fréquentée pour l'obtention des soins est passable, certains trouvent à 23% que l'accueil est bon et une minorité de 5,3% jugent l'accueil du personnel soignant mauvais.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Tableau 3. 24 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Rurale	38,5	51
	Total	38,5	51

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

Le tableau 3.23, nous apprend que 38,5% des ménages déclarent que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles. Ce chiffre pourrait s'expliquer par l'accès facile dans l'espace communale urbaine pour ravitailler les différents centres de formation sanitaire. Par ailleurs 51% des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Tableau 3. 25 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :

	Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Rurale	6,907894737	76,2	47,6	14,3	52,4	9,5	42,9	57,1	61,9	42,9	0
	Total	6,907894737	76,2	47,6	14,3	52,4	9,5	42,9	57,1	61,9	42,9	0

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau, le tableau 3.24, dans l'ensemble un peu plus de 7% des ménages sont non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Parmi les ménages non satisfaits, 76,2% évoquent comme raison l'éloignement des formations sanitaires 61,9% l'insuffisance des médicaments, 47,6% Mauvaise qualité des services offerts.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Tableau 3. 26 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation /Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel médical	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Strate de résidence	Rurale	51,6	59,2	71,1	53,0	32,2	23,0	25,0	9,5	25,7	2,0	12,5	1,3	0,3
	Total	51,6	59,2	71,1	53,0	32,2	23,0	25,0	9,5	25,7	2,0	12,5	1,3	0,3

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3.25, relative aux actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé, la majorité pourraient faire un plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires tandis que d'autres soit 71,1% pourraient faire Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires.

III.4 Services de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3. 27 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement																					
		Maternel				Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle			Autre			Total			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
		Public	Privé Laïc	Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Total	Public	Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Confessionnel	Total
ence	e	3	6	5	0	6	7	5	0	8	4	6	0	7 7	2 2	0 0	3 3	6 6	0 0	2	4	2	0
	l	3	6	5	0	7	7	5	0	8	4	6	0	7 7	2 2	0 0	3 3	6 6	0 0	3	4	2	0

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022

Figure 3. 3 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

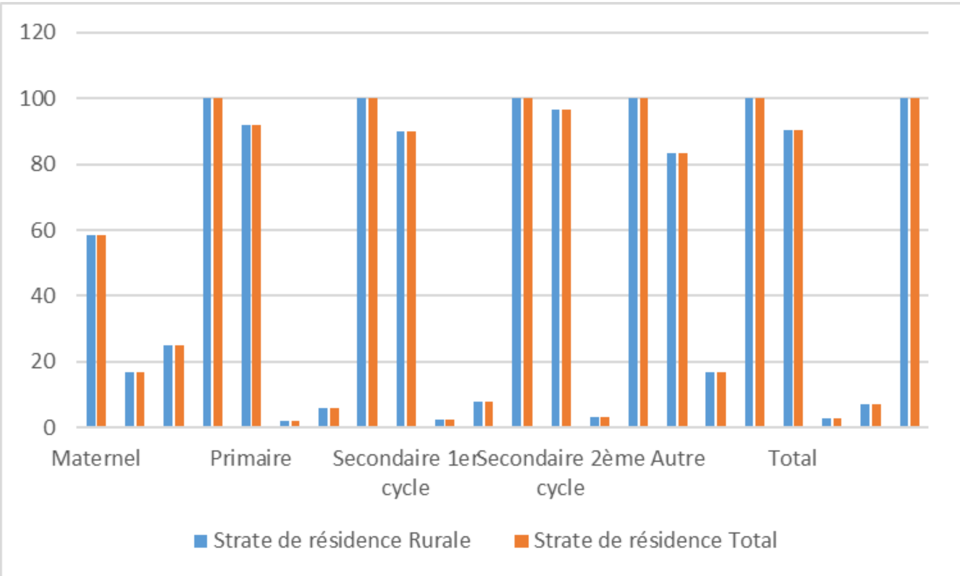

Le tableau 3.26 ; illustre que 100% des enfants du ménage y vont dans l'enseignement publics pour ce qui est du cycle primaire, secondaire et maternelle, ce qui pourraient expliquer qu'il n'existe pas beaucoup d'école publique.

Tableau 3. 28 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Rurale	40	90,90	100
	Total	40	90,90	100

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

D'après le tableau 3.27, 10 ménages sur 10 déclarent les raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire est due à la qualité de l'éducation.

Tableau 3. 29 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		existence d'un établissement scolaire public		Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
				Oui	Non	Total
		Strate de résidence				
		Rurale	Total			
cycle	Maternel	38,60	38,60	38,52	61,47	100
	Primaire	64,9	64,9	62,9	37,1	100
	Secondaire	46,8	46,8	45,3	54,7	100
	Formation professionnelle	10,1	10,1	28,1	71,9	100
	Total	40,11	40,11	49,70	50,29	100

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Selon le tableau ci-dessus, un peu plus de 40% de ménages en milieu rurale déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier. Un peu plus de 50% de ménages affirment de la proximité du ménage à un établissement scolaire public.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3. 30 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence			
		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	39,59	2	39,59	2
	Primaire	1623,2	50,6	1623,2	50,6
	Secondaire	2406,3	57,5	2406,3	57,5
	Formation professionnelle	0	0	0	0
	Total	1017,29	27,52	1017,29	27,52

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Selon le tableau 3.29, D'après les résultats, un peu plus de 1623 ,2 km de distance en moyenne parcourue par des ménages en un peu plus de 50,6 H temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement pour ce qui concerne le cycle primaire.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3. 31 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence							
		Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	2,84	2,84	3,16	2,84	2,84	2,84	3,16	2,84

	Primaire	48,4	37,0	31,3	23,7	48,4	37,0	31,3	23,7
	Secondaire	21,8	21,5	19,9	0	21,8	21,5	19,9	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	18,2	15,34	13,60	6,64	18,2	15,34	13,60	6,64

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Selon le Tableau 3.30, il ressort qu'un peu plus de 19% de ménages déclarent avoir un cycle complet selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement, 31,3% déclarent de la Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves au cycle primaire

Tableau 3. 32 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
cycle	Maternel	38,69	92,30	7,69	0	100
	Primaire	60,4	52,8	40,5	6,7	100
	Secondaire	70,4	82,2	17,8	0	100
	Formation professionnelle	.	0	0	0	0
	Total	62,20	63,45	32,12	4,41	100

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

D'après le Tableau 3.31, Le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement est de 62,20%. L'appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle est moyennement régulière à 40, 5% au cycle primaire tandis qu'elle est régulier à 82,2% au cycle secondaire.

Figure 3. 4 Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

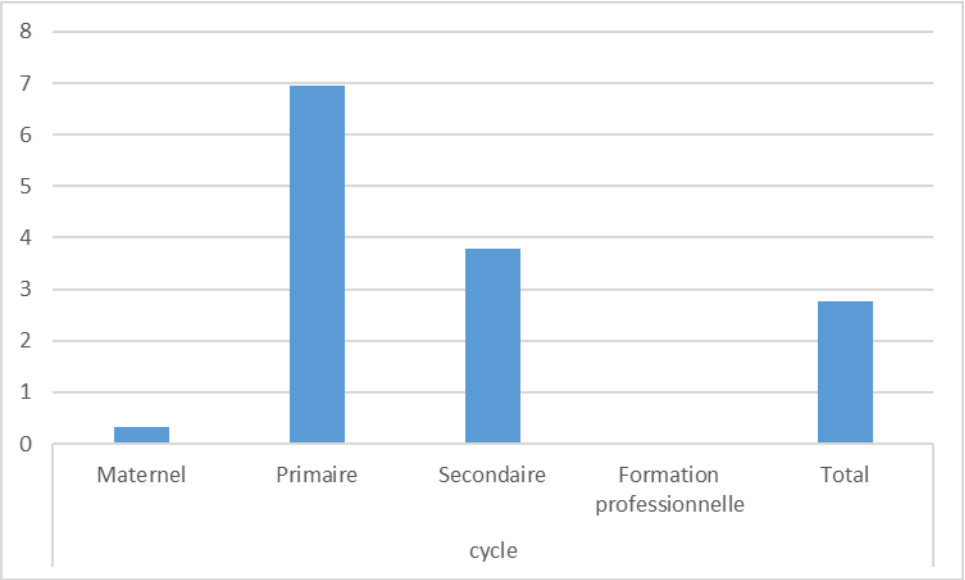

Tableau 3. 33 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	0	0	0	100	0
	Primaire	54,5	36,4	59,1	13,6	4,5
	Secondaire	58,3	41,7	66,7	25,0	8,3
	Total	54,28	37,14	60	20	5,71

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3.32, nous remarquons que la majorité de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE, à cause des non reddition des comptes 100 % à la maternel, Réunion d'information et non d'échanges 66,7 % aux secondaire.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3. 34 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			paye autre chose en plus des frais exigibles d' éducation
					Elevé	Raisonnable	Faible	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais				
cycle	Primaire	4269,2	5038,46	923,07	61,53	38,46	0	0,31
	Secondaire	1651,5	1550,3	670,6	39,9	59,5	6	4,1
	Formation	8839,7	6285,6	3109,6	54,8	45,2	0	3,2
	Total	-.	-.	-.	0	0	0	0
		3895,58	3120,68	1398,79	45,38	54,21	0,40	1,89

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Selon le tableau ci- dessus, 59,5% des ménages dans l'enseignement primaire payent les frais exigibles par appréciation du montant payé cependant un peu plus d'un 3,2% aux secondaire paye autre chose en plus des frais exigibles d'éducation.

Tableau 3. 35 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagées :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	3,79	0,94	2,53	0,63	0,63	0
	Primaire	32,3	15,8	17,1	9,8	9,2	0
	Secondaire	13,9	8,9	6,6	1,6	3,8	0,3
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	12,5	6,40	6,56	3	3,40	0,07

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3.34, il ressort que 12,5% des ménages déclarent que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école primaire ont été réfectionnées par l'APEE 32,3% par Le Maire (Commune) 15,8%, Une organisation du village 17,1%

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Figure 3. 5 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation

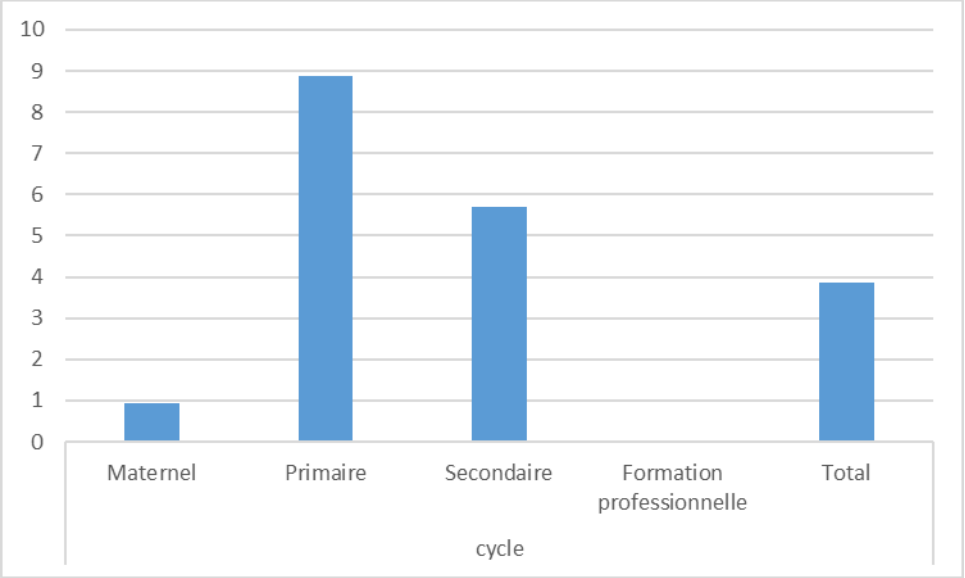

Tableau 3. 36 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	1	66,66	33,3	66,66	33,33	0	0	66,66	33,33	33,3	66,66	0
	Primaire	32,1	64,3	75,0	75,0	7,1	3,6	35,7	42,9	35,7	39,3	0
	Secondaire	61,1	55,6	72,2	72,2	5,6	5,6	44,4	44,4	11,1	44,4	0
	Total	44,89	59,18	73,46	71,42	6,1	4,08	40,81	42,85	26,53	42,85	0

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3. 35, D'après ces résultats 3,87% des ménages sont non satisfaits des

services de l'éducation. Parmi les ménages non satisfaits à l'enseignement primaire, 75% évoquent comme raison de non satisfaction l'insuffisance d'équipements et insuffisance des écoles, cout élevé de la scolarité 44,4 % pour le secondaire.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3. 37 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Cycle disponible	Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affection du personnel	votre ménage est-il prêt à s' engager en vue de l' amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que ${nameMat} ${full_name} fréquente ?** :: Autres (à préciser)
cycle	Maternel	1,89	1,58	2,21	1,89	1,58	0,94	0
	Primaire	19,3	30,4	22,8	17,4	21,2	16,8	0
	Secondaire	7,3	13,9	13,0	7,9	10,4	5,7	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
	Total	7,12	11,47	9,49	6,80	8,30	5,85	0

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3. 36, relative aux actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, 13,9% pourraient faire une Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle pour ce qui est du cycle primaire, 22,8% suivi rapproché des relations parents/enseignants.

Tableau 3. 38 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte-rendu de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	1,58	0,94	0,63	2,84	2,21	0,63	0,63	1,26	0,63	0
	Primaire	28,8	13,9	16,5	30,1	21,5	12,7	8,2	9,8	10,8	0
	Secondair	13,0	6,6	11,1	17,1	9,8	4,7	1,9	3,2	2,2	0
	Formati	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	10,83	5,37	7,04	12,5	8,38	4,50	2,68	3,56	3,40	0

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3. 37, relative aux actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, 28,8% ménages dans l'enseignement primaire participeront aux activités de l'école contre 13% dans le cycle secondaire, 30,1 % aux cycle primaire pourraient participer aux renforcement des relations parents-enseignants.

III.5 Fourniture des services communaux

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Figure 3. 6 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

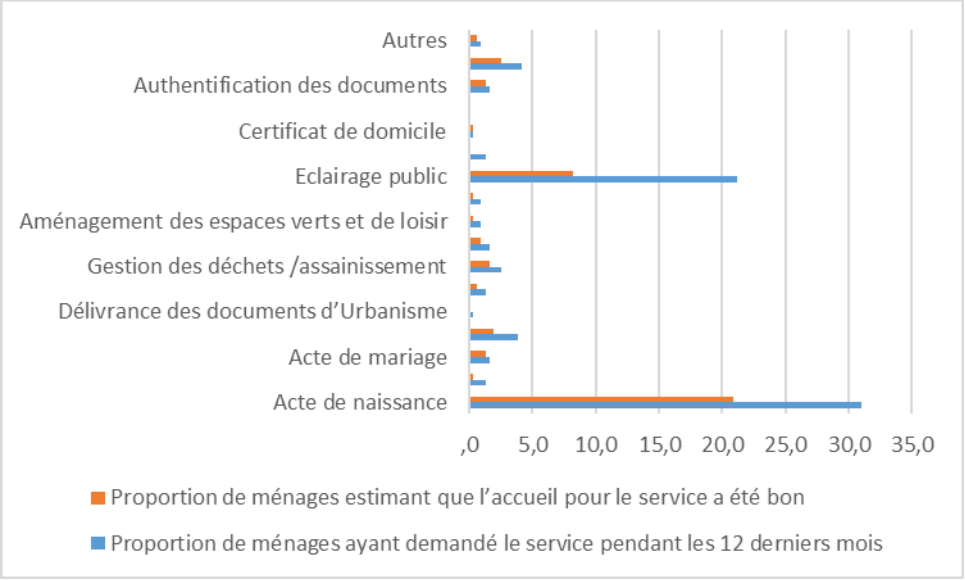

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Tableau 3. 39 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
service	Acte de naissance	17,3	9,18	2,04	11,22	12,24	40,81	7,14	100
	Acte de décès	25	0	0	0	50	25	0	100
	Acte de mariage	20	20	20	0	20	20	0	100
	Légalisation des documents officiels	0	41,66	25	16,66	8,33	8,33	0	100
	Délivrance des documents d'Urbanisme	0	100	0	0	0	0	0	100
	Aménagement des voiries	0	0	0	0	25	0	75	100
	Gestion des déchets /assainissement	12,5	25	0	12,5	25	25	0	100
	Hygiène et salubrité	20,0	20	0	0	20	40	0	100
	Aménagement des espaces verts et de loisir	0	0	33,33	33,33	0	33,33	0	100
	Transport public	0	0	0	0	33,33	0	66,66	100
	Eclairage public	9	1,49	0	0	4,47	16,41	68,65	100
	Aménagement des aires de jeux	0	0	50	0	25	25	0	100
	Certificat de domicile	,0	0	0	0	0	100	0	100,0
	Authentification des documents	,0	0	20	20	20	40	0	100,0
	Informations	30,8	7,69	7,69	23,07	23,07	7,69	0	100,0
	Autres	33,3	0	33,33	0	0	33,33	0	100,0

Dans le tableau 3. 38, dans la commune de bourha, le service le plus sollicité est le service d'état civil relative aux acte de naissance.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Figure 3. 7 Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service

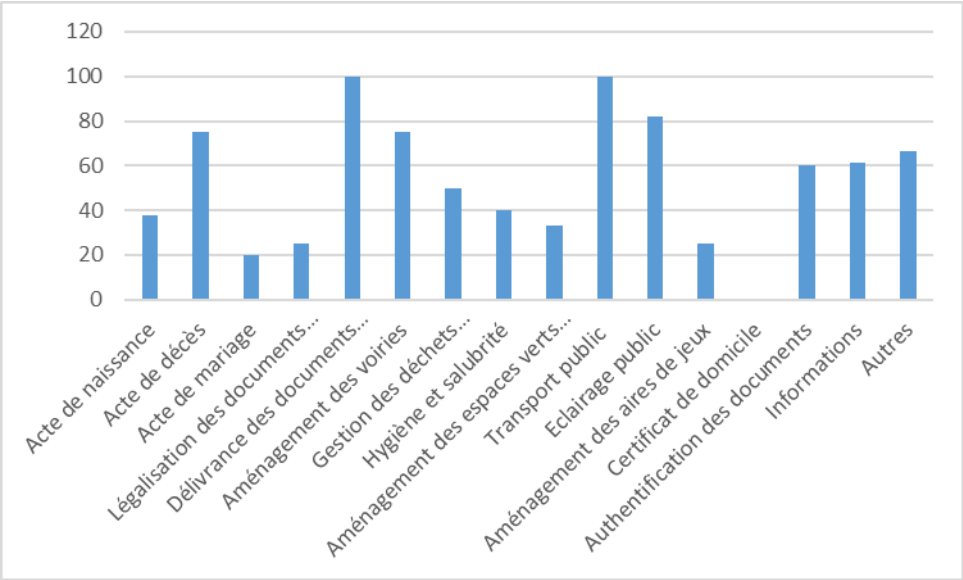

Tableau 3. 40 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

		Cause du temps long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible/ absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Total
service	Acte de naissance	10,8	24,32	2,70	59,45	2,70	100
	Acte de décès	0	0	0	100	0	100
	Acte de mariage	0	100	0	0	0	100
	Légalisation des documents officiels	33,3	0	66,66	0	0	100
	Délivrance des documents d'Urbanisme	100	0	0	0	0	100

	Aménagement des voiries	0,0	33,33	66,66	0	0	100
	Gestion des déchets /assainissement	50,0	50	0	0	0	100
	Hygiène et salubrité	0	0	50	50	0	100
	Aménagement des espaces verts et de loisir	0	100	0	0	0	100
	Eclairage public	5,5	36,36	0	58,18	0	100
	Aménagement des aires de jeux	0,0	0	100	0	0	100
	Authentification des documents	0,0	0	33,33	66,66	0	100
	Informations	12,5	0	12,5	75	0	100
	Autres	0,0	0	0	100	0	100

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3. 39, dans la commune de bourha, 10 ménages sur 10 trouvent long ou très long le temps mis pour rendre les services de délivrance des documents d'Urbanisme ceci est due aux Personnels indisponibles/absents, d'acte de mariage, due à l'absence du matériel.

Tableau 3. 41 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	14,28
	Acte de décès	25
	Acte de mariage	40
	Légalisation des documents officiels	25
	Délivrance des documents d'Urbanisme	0
	Aménagement des voiries	0
	Gestion des déchets /assainissement	0
	Hygiène et salubrité	20
	Aménagement des espaces verts et de loisir	33,33
	Transport public	33,33
	Eclairage public	4,47
	Aménagement des aires de jeux	25
	Certificat de domicile	0
	Authentification des documents	40
	Informations	0
	Autres	33,33

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3. 40, dans la commune de bourha, 40% des ménages auraient payer un pourboire pour obtenir le service d'acte de mariage, 25% acte de décès et Légalisation des documents officiels.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3. 42 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

		Service communal	Communication sur les actions programmées au cours de l' année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l' année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Rurale		1,6	0	0,31	15,18	13,6
	Total		1,6	0	0,31	15,18	13,6

Source: Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3. 41, dans la commune de bourha, un peu plus de 13% des ménages militent pour l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement, un peu plus de 14% dans l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3. 43 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction			Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Service communal satisfaits des services communaux	demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Non actions menées par la commune envers l' exécutif municipal	(Maire et ses Adjoints)	Autre
Strate de résidence	Rurale	46,83	22,3	52,02	33,78	17,56	36,48	38,51	24,32	22,97	6,75	0
	Total	46,83	22,3	52,02	33,78	17,56	36,48	38,51	24,32	22,97	6,75	0

Source : Enquête CCAP2, Bourha 2022

Dans le tableau 3. 42, D'après ces résultats un peu plus de 47% des ménages sont non satisfaits par les services communaux. Les raisons de non satisfaction sont dues, 36,48% Mauvais accueil, 33,7% Absentéisme du personnel à la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, 52,02% Non information des populations de la gestion communale.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Service communal	communales dans la communauté	exploitations des boîtes à suggestion	(mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	d' antenne dans les radios communautaires	horaires dédiées dans les radios communautaires	groupées dans les radios communautaires	d' écoute des radios communautaires	d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Rurale	67,1	26,89	47,78	28,48	15,50	11,39	27,53	15,18	28,48	0
	Total	67,1	26,89	47,78	28,48	15,50	11,39	27,53	15,18	28,48	0

Source : Enquête CCAP2, bourha 2022

Dans le tableau 3. 43, relative aux actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale, 76,1% déclarent leurs contributions à la diffusion des informations communales dans la communautés, un peu plus de 48% Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) , un peu plus de 29% Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;

- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le president:**
- **Le rapporteur:**
- **Les menbres**:

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'action du contrôle citoyen de l'action publique

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Tableau 4. 1 . PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Bibemi	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGES*	*9,5%*	*60%*	*Communes de bourha*	
		Donation du site de construction d'un point d'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion*	*44%*	*100%*	*Communes de bourha*	
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*16,5%*	*100%*	*Communes de bourha*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*37%*	*100%*	*Communes de bourha*	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	*9,5%*	*50%*	*District de sante de bourha*	
		Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et	Représentant/ chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Fiche décharge plaidoyer envoyé*	*71,1%*	*100%*	*District de sante de bourha*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		l'équipement des formations sanitaires								
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des COSA	Représentant/ chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*	*2%*	*100%*	*District de sante de bourha*	
	Faciliter l'accès aux soins de santé de qualité	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*51,6%*	*100%*	*District de sante de bourha*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*59,2%*	*100%*	*District de sante de bourha*	
EDUCATION										
Faciliter l'accès à une éducation de qualité	Améliorer la carte scolaire de la commune en écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Représentant sectoriels	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion*	*13,9%*	*80%*	*SCORECARD 2022*	
		Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Représentant sectoriels	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion*	*22,8*	*100%*	*SCORECARD 2022*	
Service Communaux										
Faciliter l'accès au service communale	Améliorer le service de l'institution communale	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Commune	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion*	*38 %*	*100 %*	*SCORECARD 2022*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Commune	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion*	*27 %*	*80 %*	*SCORECARD 2022*	
		Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Commune	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion*	*29 %*	*90 %*	*SCORECARD 2022*	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au moment où le processus de transfert de compétences aux communes se concrétise de plus en plus au quotidien, traduisant progressivement dans les faits la volonté politique de décentralisation clairement affirmée, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à recueillir le point du vue citoyen par rapport aux investissements publics demeure légitime. S'agissant du déroulement de la mission proprement dit, l'OSC GRADEV a déployé sous la conduite d'un chef de mission, des équipes composées de superviseur et d'enquêteurs dans les communes au rythme de la disponibilité des échantillons des ménages à enquêter. Les enquêteurs ont collecté les données suivant les questionnaires, puis ces données ont été apurées par les superviseurs et acheminées au serveur central. L'INS par la suite a exploité ces données pour générer des tableaux qui ont été analysés pour élaborer des rapports scorecard communaux à l'instar du présent rapport pour la commune de Bourha. Il ressort de cette étude qu'un peu plus de 77% des ménages pourraient militer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire tandis qu'un peu plus de 51,3% disent pouvoir faire un plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..).

- Le secteur de la santé : la majorité pourraient faire un plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires tandis que d'autres soit 71,1% pourraient faire plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires.

- Le secteur de l'éducation : un peu plus de 29% des ménages dans l'enseignement primaire pourraient participer aux activités de l'école contre 13% dans le cycle secondaire, tandis que 30,1 % aux cycle primaire pourraient participer aux renforcement des relations parents-enseignants.

- Service rendu par l'institution communale : un peu plus de 76,1% déclarent leurs contributions à la diffusion des informations communales dans les communautés, contre de 48% de ménages qui pourraient participer aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)

Au terme du processus, un comité de suivi a été mis en place et formé pour la mise en œuvre du plan d'action ainsi élaboré.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09 b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|

D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ |__|__|

S1Q02 Département _____ |__|__|

S1Q03 Lot de Communes _____ |__|__|

S1Q04 Commune _____ |__|__|__|

S1Q05 Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____ |__|

S1Q06 Téléphone du répondant _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q09 Nom du superviseur communal _____

S1Q10 Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____Y_____Z_____ |__|

S1Q11 Résultat de la collecte _____ |__|

1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent

S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : |__|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|		
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ |__|__|

S1Q02 Département _____ |__|__|

S1Q03 Lot de Communes _____ |__|__|

S1Q04 Commune _____ |__|__|__|

S1Q05 Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____ |__|

S1Q06 Téléphone du répondant _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q09 Nom du superviseur communal _____

S1Q10 Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____ Z_____ |__|

S1Q11 Résultat de la collecte _____ ……|__|

1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)

2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent

S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : |__|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre	**S2Q02 :** Combien	**S2Q03 :** Combien	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
	d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|

S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête :	|__|
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|

X. Autres (à préciser) _____	|__|	|-__|__|__|_ _|	|-__|__|__| __|	|__|__|__|__|	|__|	| _ _ |	| _ _ |	|__|	| _ _ |	| _ _ |

S2Q 07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q 08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire	|__|
S2Q 09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?	|__|__|__|

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ \|__\|__\|

S1Q02 Département _____ \|__\|__\|

S1Q03 Lot de Communes _____ \|__\|__\|

S1Q04 Commune _____ \|__\|__\|__\|

S1Q05 Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____ \|__\|

S1Q06 Téléphone du répondant _____ \|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|

S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ \|__\|__\|/\|__\|__\|/\|__\|__\|__\|__\|

S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ \|__\|__\|/\|__\|__\|/\|__\|__\|__\|__\|

S1Q09 Nom du superviseur communal _____

S1Q10 Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ Z_____ \|__\|

S1Q11 Résultat de la collecte _____ \|__\|

1=Enquête complète 3=Refus
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
6=Autres (à préciser)

S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : \|__\|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre	**S2Q03 :** Combien d'écoles	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
	scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	compte effectivement la commune dans le cycle ?	couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires		
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête :	|__|

	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise		

Section II. EAU POTABLE			
			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01 a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|

Section II. EAU POTABLE			
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui ~~2=Non~~ → Si non S2Q08		|__|
S2Q07 a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 → S2Q08		|__|
S2Q07 b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES	|__|
		B=Commune	|__|
		C=CAMWATER	|__|
		D=Communauté	|__|
		X=Autres	|__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|

Section II. EAU POTABLE			
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……. → 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		|__|
S2Q17 a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17 b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		|__|
S2Q17 c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__||__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait → Si 1 ou 2 S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	|__| |__| |__|

***Section II*. EAU POTABLE**			
	qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

***Section III*. SANTE**		
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il	1=Oui 2=Non 8=NSP

***Section III*. SANTE**			
	dans votre village/quartier ?	A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q01 a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01 b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01 c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02 a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02 b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02 c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|

***Section III*. SANTE**			
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|

***Section III*. SANTE**			
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non ⟶ S3Q12**		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	

***Section III*. SANTE**			
	santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		. La redynamisation du COSA/COGE . L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements . L'accueil et la prise en charge des patients . La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière . Plaidoyer pour l'affectation du personnel . Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

***Section IV*. EDUCATION**					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				|__| __|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION						
	4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle					
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation***

Section IV. EDUCATION						
						professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|		|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|		|__||__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q13	Dans l'établissement	|__|	|__|	|__|		|__|

Section IV. EDUCATION					
	scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non				
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	

Section IV. EDUCATION					
	D. Non reddition des comptes X. Autres (à préciser)	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------- (en FCFA)	Inscription ------ ---(en FCFA)	Inscription ----- ----(en FCFA)	Inscription ------ ---(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)	APEE ---------- ----(en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)
		Autres frais --------- ------(en FCFA)	Autres frais ----- ----------(en FCFA)	Autres frais ---- ----------(en FCFA)	Autres frais ----- ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles -------- -	Total des frais exigibles -------- ----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune)	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|

Section IV. EDUCATION					
	C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24*a**	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
	E3. Qualité des enseignements				
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …… ….. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**							
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre	|__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**			
	commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	|__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**			
	il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)